

CC BAYEUX INTERCOM

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :

CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES

MONSIEUR LE PRESIDENT
 CC BAYEUX INTERCOM
 BP 62070

14406 BAYEUX CEDEX

Prélèvement du : jeudi 24 juillet 2025 à 12h31
Code Sise du prélèvement 00246144
Installation Unité de distribution PLANET
Nom du point de surveillance PC LONGUES SUR MER
Localisation exacte 9 rue jean pierre Savary robinet cuisine
Commune LONGUES-SUR-MER

Prélevé par : MANON BUREAU
Type visite : D1 EN DISTRIBUTION
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Couleur (qualitatif)	0 -				
Odeur (qualitatif)	0 -				
Saveur (qualitatif)	0 -				
Température de l'eau	20 °C				25,00
pH	7,3 unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	<0,05 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,07 mg(Cl2)/L				

Analyse laboratoire effectuée par : LABEO Frank Duncombe

Référence laboratoire : E.2025.13326-1

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	>300 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	>300 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	6 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Turbidité néphélométrique NFU	<0,10 NFU				2,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	813 µS/cm			200,00	1100,00

Zone desservie

Cette unité de distribution alimente tout ou partie des communes de :

ARROMANCHES-LES-BAINS
 COMMES
 LONGUES-SUR-MER
 MAGNY-EN-BESSIN
 MANVIEUX
 TRACY-SUR-MER

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00246144)

L'eau distribuée était, au moment de ce prélèvement de recontrôle, tou jours non conforme aux normes bactériologiques en vigueur et le chlore est bas sur ce point de l'unité de distribution. L'exploitant est inf ormé de ces éléments. Udes purges et un renforcement de la désinfectio n ont été demandés. Un nouveau prélèvement va être réalisé.

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code de la Santé Publique, cette information doit être portée à la connaissance du public par affichage en mairie. Les résultats sont consultables sur internet:www.eaupotable.sante.gouv.fr

La technicienne sanitaire

Signé

Dominique CHEMIN